

Ah, les impôts.....

La période des impôts est à nos portes et celle-ci est une période très achalandée pour votre comptable agréé. Il est donc important de lui fournir toutes les informations dont il aura besoin pour produire vos déclarations fiscales afin qu'il soit en mesure de vous informer de tous les avantages fiscaux qui s'offrent à vous.

Saviez-vous que les dépenses suivantes sont déductibles de votre revenu, à savoir :

- Plusieurs type de frais médicaux (s'ils remplissent les critères) dont notamment, les frais de physiothérapie, de chiropractie, de lunettes et de traitement au laser, de chirurgie esthétique et même la portion non remboursé par votre assurance médicaments.
- Les honoraires professionnels payés pour vous représenter auprès de l'Agence de douanes et du revenu du Canada et/ou de Revenu Québec concernant tout projet de cotisation, cotisation ou opposition à une cotisation.
- Les honoraires professionnels payés pour établir un état de revenus et dépenses pour un immeuble locatif.
- Les frais de déménagement, si vous avez déménagé au cours de l'année et que vous rencontrez les critères établis par les autorités fiscales, dont notamment le rapprochement du lieu de travail.
- Les frais d'intérêts sur un emprunt effectué pour acquérir un bien générateur de revenus et ce, même si la source de revenus n'existe plus et les frais d'intérêts payés sur les prêts étudiants.
- Les intérêts courus qui ont été payés à l'achat d'obligations effectué entre 2 périodes de paiement d'intérêts.

De plus, il pourrait être intéressant de produire une déclaration fiscale fédérale pour un enfant mineur qui travaille à temps partiel afin de pouvoir accumuler des droits éventuels de cotisation à un RÉER. La production d'une déclaration fiscale au Québec pourrait toutefois faire perdre le crédit pour enfants à charge que les parents pourraient réclamer.

Enfin, si vous avez reçu un cadeau de votre employeur sous forme monétaire ou quasi-monétaire, sachez que vous devez vous imposer sur cette somme.

Nancy Marcotte, fiscaliste, avocate